



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF
- **Code du produit:** PFS801
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Huile hydraulique
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
TRW Automotive Distribution France
1, Rue du Général Leclerc
F-92047 Paris la Défense Cedex
Tel. +33 (0) 1 58 58 29 00
Fax +33 (0) 1 58 58 45 00
www.trwaftermarket.com
ventes.france@trw.com
- **Service chargé des renseignements :** Téléphone : +49 (0) 2631 / 912 - 0
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnotruf München
Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)
Informations en allemand et en anglais

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:Dec-1-ene, dimers, hydrogenated
distillats moyens (pétrole), hydrotraités**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un
médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une
position où elle peut confortablement respirer.P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/
nationale/internationale.**Indications complémentaires:**Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur
contenance, d'une fermeture de sécurité enfants.Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur
contenance, d'une indication de danger détectable au toucher selon EN ISO 11683.**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**Description :**Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un
marquage n'est pas obligatoire.**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 68649-11-6 NLP: 500-228-5 Reg.nr.: 01-2119493069-28-X	Dec-1-ene, dimers, hydrogenated ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	25 - 50%
CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Reg.nr.: 01-2119489867-12-X	distillats moyens (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	10 - 25%
CAS: 125643-61-0 ELINCS: 406-040-9 Reg.nr.: 01-2119878226-29-X	masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4- hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle Aquatic Chronic 4, H413	< 2,5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR
(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** :
Veiller à l'apport d'air frais
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau** :
Lavez bien avec de l'eau et du savon. Utilisez de la crème-barrière.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Ne pas provoquer le vomissement.
Rincer la bouche.
Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Risques**
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

FR
(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer la vapeur.
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le dégagement d'aérosols.
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas échauffer aux températures près du point d'éclair.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker à sec
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated		
Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, systemic)	60 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	50 mg/m ³ (homme)
64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités		
Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	1,3 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	2,9 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, systemic)	5.003 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	16,4 mg/m ³ (homme)
· PNEC		
64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités		
PNEC oral	17.000 mg/kg food (.)	

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

· Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre A/P2.

· Protection des mains : Porter des gants de protection par exemple en caoutchouc nitrile.

· Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,2 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	Non déterminé.
· Odeur :	genre pétrole
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
Point de fusion :	- 55 °C
Point d'ébullition :	250 - 380 °C
· Point d'éclair :	> 150 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	> 350 °C
· Température de décomposition :	Thermiquement essentiellement stable.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,84 - 0,89 g/cm ³
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 40 °C:	16 - 20 mm ² /s
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Eviter le contact avec des oxydants forts.
Acides.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (16 CFR 1500)
Dermique	LD50	> 3.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 1,81 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	4,6 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Très petites quantités qui accèdent aux poumons au moment de les avaler ou au vomissement suivant peuvent déjà causer un oedème pulmonaire ou pneumonie.

· Toxicité par administration répétée

68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated

Oral	NOAEL (90d)	4.159 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

(suite page 8)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 7)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated	
EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50	> 1.000 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)
64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités	
EC50	7,38 mg/l/48h (Daphnia magna) (QSAR)
LC50	65 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Composant** :
Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

Catalogue européen des déchets

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux cha- pitres 05, 12 et 19)
13 01 00	huiles hydrauliques usagées
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux cha- pitres 05, 12 et 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
Class	néant
14.4 Groupe d'emballage	
DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 9)

- | | |
|---|---|
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Service établissant la fiche technique :**
Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.
© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation
expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 11.07.2018

Nom du produit TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 10)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR